

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ
CID - Centre innovation et droit

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :

Université de Bourgogne

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C



Au nom du comité d'experts¹ :

Carine Jallamion, Présidente du comité

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2) ;

2 Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Carine Jallamion, Université de Montpellier

Experts : Mme Linda Arcelin, université de La Rochelle
Mme Sandrine Chassagnard-Pinet, université Lille 2
M. Sylvain Jobert, université d'Angers
M. Stéphane Manson, La Rochelle Université

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. David Kremer

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre innovation et droit
- Acronyme : CID
- Label et numéro : EA 7531
- Composition de l'équipe de direction : Stéphanie Grayot-Dix, PR 01 (depuis juin 2021) ; co-direction : Jean-François Hamelin, PR 01 (depuis mars 2020).

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales

SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

p_panels scientifiques de l'unité

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

La thématique générale de l'unité porte sur l'innovation et le droit. Dans ce cadre, les membres de l'unité conduisent des recherches en droit privé interne, également en histoire du droit et en droit public dans une moindre mesure, sur les innovations comportant une dimension juridique, technologique ou économique, pour lesquelles le droit est un facteur de déclenchement direct ou indirect. L'unité étudie ainsi la manière dont le droit innove et accompagne l'innovation, dans une démarche pluridisciplinaire visant à saisir les règles juridiques dans leur environnement (historique, sociologique, économique, technologique...). Les recherches sont menées de manière fondamentale, mais aussi dans une dimension appliquée, afin de proposer aux acteurs publics comme privés des évolutions législatives et pratiques.

La thématique générale est déclinée en quatre axes, qui ne sont pas cloisonnés : 1° l'axe « contrat, responsabilités et mutation des pratiques contractuelles et des risques » ; 2° l'axe « groupement et développement des modes de financement des activités économiques et sociales » ; 3° l'axe « Numérique, données et intelligence artificielle » ; enfin 4° l'axe « Justice, accès au droit et évolution des modes de gestion et de résolution des conflits ». Chacun des axes est dirigé par l'un des membres de l'unité.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le CID est une jeune unité, créée le 1er janvier 2019 au sein de l'UFR Droit et Sciences économique et politique de l'université de Bourgogne.

Elle est née de l'initiative de plusieurs membres d'une autre unité (le Credimi) qui en raison de la thématique de celle-ci, orientée vers le commerce international et ne correspondant ni à leurs travaux ni à leurs projets, ont souhaité créer leur propre unité davantage orientée vers le droit interne. Ils ont été rejoints par d'autres jusqu'à former une équipe d'une dizaine de personnes.

Au 31 décembre 2021, l'unité était composée de sept PR (dont un associé à mi-temps) et deux MCF. Depuis le 1er janvier 2022, quatre recrutements ont eu lieu : un PR par l'agrégation, un autre PR par la voie du 46-3, et deux postes de MCF (un à l'UFR, l'autre à l'IUT de Chalon-sur-Saône).

L'unité est structurée autour d'une direction et d'une direction adjointe. Elle s'organise en une assemblée générale et un conseil de laboratoire (qui se réunissent chaque année), enfin des responsables d'axes (4 en tout). Le CID est aussi doté de statuts et d'un règlement intérieur.

L'unité est localisée sur le campus principal de l'université de Bourgogne Franche-Comté, dans le bâtiment de l'UFR Droit et Sciences économique et politique (4 boulevard Gabriel à Dijon) où elle occupe une surface de 192 m². Au sein de l'UFR, elle est l'une des trois unités de recherche en droit.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'unité est intégrée au sein de la Comue et précisément rattachée au pôle de la Comue consacré au Droit (Pôle DGEP Droit, Gestion, Économie, Politique), l'un des sept pôles thématiques de la structure. Elle est également intégrée dans les axes de recherche de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH).

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2021

Personnels permanents en activité	
Professeurs et assimilés	6
Maîtres de conférences et assimilés	2
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Chercheurs des EPIC et autres organismes, fondations ou entreprises privées	0
Personnels d'appui à la recherche	0
Sous-total personnels permanents en activité	8
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	1
Personnels d'appui à la recherche non permanents	1
Post-doctorants	1
Doctorants	8
Sous-total personnels non permanents en activité	11
Total personnels	19

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2021. LES EMPLOYEURS NON-TUTELLES SONT REGROUPÉS SOUS L'INTITULÉ « AUTRES ».

Employeur	EC	C	PAR
Université de Bourgogne	8	0	0
Total	8	0	0

BUDGET DE L'UNITÉ

Budget récurrent hors masse salariale alloué par les établissements de rattachement (tutelles) (total sur 6 ans)	30,0
Ressources propres obtenues sur appels à projets régionaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP idex, i-site, CPER, collectivités territoriales, etc.)	84,0
Ressources propres obtenues sur appels à projets nationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP ONR, PIA, ANR, FRM, INCa, etc.)	0,0
Ressources propres obtenues sur appels à projets internationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues)	0,0
Ressources issues de la valorisation, du transfert et de la collaboration industrielle (total sur 6 ans des sommes obtenues grâce à des contrats, des brevets, des activités de service, des prestations, etc.)	3,0
Total en k euros	117,0

AVIS GLOBAL

De manière générale, le CID est une unité composée de huit enseignants-chercheurs (droit privé, droit public, histoire du droit), d'un personnel d'appui à la recherche et de sept doctorants. Elle existe depuis le 1^{er} janvier 2019 et a été constituée autour de la thématique commune de l'innovation et du droit. L'unité envisage ainsi la façon dont le droit innove et accompagne l'innovation, à propos de thématiques novatrices telles que les données personnelles, l'encadrement des « Legal Tech », les nouvelles techniques de financement des entreprises et acteurs sociaux (crowdfunding...), les cryptomonnaies et cryptoactifs, la justice prédictive et les nouvelles formes de règlement des conflits, les smart contracts (contrats intelligents), les *smart cities* (villes intelligentes) ou encore les objets connectés... Ces thématiques se traduisent notamment par les travaux menés par l'unité en relation avec la chaire « Smart city », créée et dirigée par des membres de l'unité, laquelle associe la métropole de Dijon ainsi que des grandes entreprises de la région, ce qui apporte à l'unité à la fois des financements pour des projets nationaux comme internationaux, une ouverture vers le monde non académique et une forte visibilité. Cette dernière dispose ainsi d'un budget où les ressources propres sont pratiquement trois fois supérieures à la dotation récurrente.

Il faut ensuite souligner que l'unité évaluée est jeune, créée il y a deux ans seulement, dont un an et demi de pandémie, ce qui a inévitablement eu des conséquences sur certaines de ses actions (clinique juridique, conférences destinées aux professionnels...). Malgré cela, l'unité peut déjà se prévaloir d'un nombre important de réalisations. Elle apparaît solidement organisée et les enseignants-chercheurs y sont épanouis. Les doctorants travaillent également dans un environnement favorable (cadre de travail, préparation aux auditions...).

Pour plus de détails, on peut d'abord souligner le très grand dynamisme des membres de l'unité qui ont une production scientifique importante et de qualité (près d'une centaine d'articles et notes de jurisprudence, plus d'une trentaine d'ouvrages et de chapitres d'ouvrages, une soixantaine de communications), sur des supports éditoriaux de grande qualité (RTDCiv, Rev. des sociétés, Dalloz IP/IT, JCP G, JCP A, Lextenso, RFPA, RDP, AJDA, Drt. Adm.). Ils parviennent également à obtenir des contrats et par là même des financements (chaire « Smart city », contrat avec la région...). Cependant le dynamisme de l'unité est surtout celui des individus qui la composent, lesquels paraissent attachés à la liberté de mener des recherches individuelles. Ceci transparaît notamment au travers de la structure de l'unité, en quatre axes de recherche pour huit enseignants-chercheurs. L'unité ne paraît donc pas suffisamment animée par une dynamique scientifique collective et le thème de l'innovation, très englobant, n'a pas jusque-là été collectivement réfléchi au point de pouvoir fédérer l'ensemble des travaux.

On relève également que les membres du CID ont une activité scientifique soutenue alors même qu'ils assument des charges collectives importantes (présidence de l'université, vice-présidence, direction de l'UFR, etc.). Cette implication dans des responsabilités collectives sert incontestablement l'unité, mais il n'est pas toujours aisé de distinguer les réalisations ou les partenariats portés par l'unité de ceux portés par l'UFR (liens avec le monde judiciaire notamment).

L'on remarque encore que les moyens alloués au CID, tant dans le domaine des ressources humaines qu'en matière financière, sont importants. L'unité a ainsi pu bénéficier d'un contexte institutionnel favorable, mais l'on ne sait s'il perdurera et si l'unité parviendra à disposer de ressources pérennes. L'unité ne dispose à ce jour que d'un personnel d'appui matériel à la recherche, contractuel à mi-temps, alors que l'unité aurait besoin d'un personnel plus stable pouvant contribuer au montage de projets. L'on ne sait ainsi si l'unité sera dans les années à venir en capacité de répondre à des appels à projets d'envergure, pourtant essentiels afin de renforcer son identité collective.

Il faut enfin souligner l'ouverture de l'unité. Celle-ci est d'abord ouverte vers d'autres disciplines juridiques : l'histoire du droit (un professeur des universités) et le droit public (un contrat postdoctoral). Cette ouverture est féconde (deux projets de recherche, 6 colloques et journées d'étude, une dizaine de publications dans des revues reconnues). De même, si le CID collabore assez peu avec les autres unités de l'UFR travaillant sur le droit, il est en revanche ouvert vers l'économie, la gestion, l'informatique (collaboration avec d'autres unités de l'université). L'unité est également ouverte au monde non académique, par des recherches qui intéressent et associent les praticiens (2 colloques, 2 conférences, 3 publications d'ouvrages). L'expertise de ses membres est aussi reconnue (sollicitations à six reprises de membres de l'unité préalablement à l'adoption de certains textes ou pour évaluer des réformes récentes). On peut toutefois regretter que les partenariats soient davantage liés aux individus qui composent l'unité qu'institutionnalisés. On peut aussi regretter que les travaux de l'unité ne soient pas encore suffisamment portés à la connaissance du grand public.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A — PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Sans objet : l'unité a été créée le 1er janvier 2019 et n'a encore jamais été évaluée.

B — DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les ressources de l'unité

Les ressources de l'unité tant humaines que financière sont importantes : l'unité déploie une stratégie active de recrutement comme elle développe les projets qui lui permettent d'obtenir des ressources propres importantes, assurées sur plusieurs années (par ex. 80 000 euros en 2018). Cependant sa dotation récurrente est relativement peu élevée (entre 8 000 et 12 000 euros par an) et l'unité devra ainsi continuellement consentir des efforts importants afin de disposer de ressources propres, indispensables à ses projets de recherche et ses ambitions.

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Le CID est une petite unité, mais ses objectifs scientifiques sont ambitieux : ils s'inscrivent pleinement dans les politiques des tutelles et ont d'ores et déjà reçu le soutien du monde non académique vers lequel ils sont orientés du fait des thématiques de recherche de l'unité. L'unité apparaît aussi en capacité de faire émerger des thématiques originales porteuses (données personnelles, « Legal tech », nouvelles techniques de financement des entreprises et acteurs sociaux comme le crowdfunding, cryptomonnaies et cryptoactifs, justice prédictive, smart contracts, smart cities, objets connectés...). Ces objectifs ont déjà donné lieu à nombre de réalisations concrètes, mais certaines ont dû être ralenties ou arrêtées du fait de la crise sanitaire.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Dès sa création l'unité s'est dotée de statuts et d'un règlement intérieur. La structuration de l'unité comme son fonctionnement paraît propice à l'épanouissement de ses membres et de leurs projets.

1/ L'unité possède des ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité a su engager une bonne dynamique de recrutement : l'année de sa création, un PR et un MCF ont demandé leur rattachement à l'unité. Depuis le 1er janvier 2022 quatre recrutements ont eu lieu : un PR par l'agrégation, un autre PR par la voie du 46-3, et deux postes de MCF (un à l'UFR, l'autre à l'IUT de Chalon-sur-Saône). L'unité mène ainsi une politique active de recrutement et d'accompagnement de ses membres (ex. une MCF de l'unité a réussi le concours d'agrégation de droit privé), avec le soutien indispensable des tutelles (le Président de l'université ainsi que le directeur de l'UFR Droit et Sciences économique et politique sont membres de l'unité, tandis que la directrice actuelle était vice-présidente déléguée aux ressources humaines au moment de la création du CID).

L'unité a également su mener une politique active afin d'obtenir des financements et des ressources propres : elle a ainsi répondu à un appel à projets de la région « Accompagnement nouvelle équipe de recherche » qui a apporté un financement de 80 000 euros sur quatre ans et permis le financement d'un contrat postdoctoral.

La Chaire « Smart City » permet aussi d'obtenir des cofinancements (par la Fondation Maison des sciences de l'homme ou par le programme Horizon 2020 de la Commission européenne, pour deux projets de recherche conduits en relation avec la chaire). L'unité a encore obtenu des crédits Bonus Qualité Recherche (BQR) en 2021, et des ressources grâce aux conférences organisées à destination des professionnels... Ainsi, outre les 80 000 euros reçus en 2018, les ressources propres de l'unité ont été de 3 000 euros en 2019 et de 4 000 euros en 2020.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité n'a pas obtenu de ressources propres en 2021.

L'unité soutient également des coûts importants, notamment liés aux abonnements à des bases de données numériques, dont l'augmentation est constante.

2/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques, y compris dans la dimension prospective de sa politique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les objectifs scientifiques de l'unité s'inscrivent pleinement dans la politique des tutelles, sont ouverts au monde non académique et obtiennent la reconnaissance de celui-ci ; ils répondent enfin à des défis de société.

Pour ce qui est de l'inscription dans la politique des tutelles, le CID conduit des recherches dans le domaine « Patrimoine et territoire » mis en avant par l'université Bourgogne Franche-Comté, ainsi que dans le domaine de la Comue « Transferts et circulations ».

L'unité est associée aux acteurs non académiques au travers de la chaire « Smart City » dont la convention vient d'être renouvelée, mais aussi de la clinique du droit et de la médiation par laquelle l'unité a noué des partenariats avec le Conseil départemental d'accès au Droit (CDAD Bourgogne), le Barreau de Dijon et le Centre de médiation de la Côte d'Or.

Les thématiques de l'unité révèlent une grande attention aux problématiques qui intéressent la société actuelle, par exemple la protection des données à l'ère du numérique, les nouvelles techniques de financement des entreprises et des acteurs sociaux (crowdfunding), l'émergence des cryptomonnaies, la justice prédictive, les *smart cities* et les objets connectés.

Points faibles et risques liés au contexte

Les activités de la clinique du droit et de la médiation ont dû être arrêtées pendant la crise sanitaire et n'ont pas repris depuis, alors qu'il s'agissait d'une expérience importante pour l'unité, permettant de nouer des liens avec le monde non académique (Conseil départemental d'accès au droit, Barreau de Dijon, Centre de médiation de Côte d'Or) et de développer l'un des axes de l'unité consacré à l'évolution des modes de gestion et de résolution des conflits.

3/ Le fonctionnement de l'unité est conforme aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité s'est dotée d'un règlement intérieur et s'est structurée afin de permettre la remontée des besoins : elle s'organise ainsi autour d'une assemblée générale et d'un conseil de laboratoire qui se réunissent au moins une fois par an.

L'unité s'efforce de se conformer à la politique de l'université concernant ses membres, enseignants-chercheurs, doctorants, personnels d'appui à la recherche.

Elle est enfin attentive à la parité (le rapport hommes-femmes est ainsi équilibré au sein de l'ensemble de son personnel comme des doctorants), et à la qualité de ses recrutements (poste mis à l'agrégation de droit privé, promotion des MCF dans le corps des professeurs par un accompagnement, mise au concours d'un poste au titre de l'art. 46,3° du décret n° 84-431 du 6 juin 1984).

Points faibles et risques liés au contexte

Le temps de travail de l'unique personnel d'appui à la recherche est aujourd'hui limité à un mi-temps et lorsque les ambitions scientifiques de l'unité auront pu être mises en œuvre, cela ne suffira pas pour permettre le dépôt de projets internes, régionaux, nationaux ou européens.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité

L'unité bénéficie d'un bon rayonnement scientifique, mais qui repose en grande partie sur des recherches individuelles, ce qui engendre des disparités selon les axes. L'intervention régulière de ses membres dans des colloques et leur implication dans la direction scientifique et les chroniques de revues témoignent de leur bonne intégration à la communauté scientifique nationale. Les projets de recherche portés par l'unité attestent de sa capacité à engendrer des ressources propres qu'elle mobilise pour favoriser l'accueil de postdoctorants. L'unité doit toutefois encore conforter sa capacité à répondre à des appels à projets nationaux et internationaux de manière équilibrée sur les différentes thématiques.

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le CID est régulièrement représenté à l'occasion de manifestations extérieures, par la participation de certains de ses membres à des journées d'étude et colloques (Angers, Paris-Saclay, Pau, Sorbonne-Paris-Nord, Paris-Panthéon-Assas), notamment sur des thématiques de droit public, en lien avec le droit du numérique (par ex. « Le Conseil constitutionnel et la conservation des données », 2021).

L'implication des membres de l'unité dans la direction scientifique de revues (Revue des sociétés, Revue internationale des services financiers, Cahiers Jean Moulin) ainsi que dans la direction de chroniques mensuelles, trimestrielles ou annuelles (revue Droit des sociétés, Revue des contrats, revue Droit et patrimoine) témoigne d'une bonne reconnaissance de leur expertise scientifique.

L'unité a également montré sa volonté de développer son rayonnement international en engageant des rencontres franco-québécoises consacrées à la réforme du droit des contrats ou encore en participant au « Smart City Symposium » organisé dans le cadre d'une alliance européenne impliquant l'université de Bourgogne et six autres universités européennes. Pour ce qui est de l'histoire du droit, l'un des membres de l'unité est au conseil scientifique du réseau PHEDRA (pour une histoire européenne du droit des affaires), International Research Network (IRN) porté par L. Brunori (Université de Lille) et qui implique des chercheurs en France, Allemagne, Espagne, Hollande, Italie, Maroc et Royaume-Uni.

Le CID accueille, par ailleurs, des membres associés issus d'universités étrangères (McGill University, Université de Montréal, Fuzhou University School of Law, Waseda University), ce qui participe de la construction d'un réseau international.

Points faibles et risques liés au contexte

Le rayonnement international de l'unité est inégal selon les axes et reste à conforter dans les différentes thématiques.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

Depuis sa création, la vie de l'unité est marquée par une bonne dynamique d'accueil qui témoigne de son attractivité. Outre le renforcement des effectifs de ses membres titulaires l'année de sa création par l'arrivée d'un PR et d'un MCF qui ont demandé leur rattachement à l'unité, quatre autres recrutements sont intervenus après le 1er janvier 2022 : une MCF de l'unité devenu PR par la voie de l'agrégation, un autre PR par la voie du 46-3, et deux postes de MCF. Une politique active de recrutement et d'accompagnement des membres de l'unité dans leur progression de carrière est mise en œuvre.

Les financements de projets de recherche obtenus pas le CID sont également mis au soutien de la dynamique d'accueil de personnels non titulaires. L'unité a ainsi pu accueillir deux postdoctorants, le premier qui a participé à la rédaction d'un ouvrage collectif sur le financement des associations, le second — publiciste spécialisé dans le droit du numérique — par l'intermédiaire duquel le CID est engagé jusqu'en 2025 dans le projet « RESPONSE » qui fédère 53 partenaires européens (« integRatEd Solutions for POSitive eNergy and reSilient CitiEs ») : programme H2020 de la Commission européenne, en lien avec la chaire « Smart City ») ainsi que dans le programme « Citoyens » (Citoyennetés politique, sociale, sanitaire et numérique au prisme de l'épidémie de Covid-19) cofinancé par la Maison des sciences de l'homme de l'université de Bourgogne Franche-Comté.

Le recrutement comme professeur associé à mi-temps du Procureur général près la Cour d'appel de Montpellier atteste également l'attractivité de l'unité auprès du secteur non académique. L'unité prend appui sur les actions portées par l'université (désignation d'un Référent intégrité scientifique), la Comue (création d'un Comité d'éthique pour la recherche) et l'École doctorale (formations à destination des doctorants) afin de sensibiliser les membres de l'unité à l'intégrité scientifique et aux bonnes pratiques méthodologiques de la recherche. Elle encourage ses membres à déposer ses travaux sous HAL conformément à la politique développée par l'université de Bourgogne en faveur de la science ouverte.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité accueille un nombre de doctorants limité (7 doctorants au 31 décembre 2021, dont deux financés par un contrat doctoral du Mesri) et ne fait pas état d'une politique spécifique d'accueil de ceux-ci. L'unité n'a pas jusqu'alors accueilli de professeurs invités, ce qui n'est pas sans conséquence sur le développement de ses collaborations internationales. L'unité ne fait pas état d'une démarche structurée de dépôt sous Hal de ses productions scientifiques.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets compétitifs.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité est impliquée dans plusieurs projets en lien avec la « Chaire Smart city et gouvernance de la donnée » — le projet RESPONSE impliquant 53 partenaires européens, ou encore le projet « Citoyenneté politique, sociale, sanitaire et numérique au prisme de l'épidémie de Covid-19 » co-financé par la FMSH —, ce qui atteste le caractère porteur de l'axe 3 « Numérique, données et intelligence artificielle ». Au niveau national, le financement obtenu auprès du Conseil constitutionnel pour un projet consacré au bilan de la question prioritaire de constitutionnalité en matière fiscale apporte une reconnaissance de l'expertise du CID en ce domaine. Au niveau régional, l'unité a obtenu un accompagnement de la région Bourgogne Franche-Comté au moment de sa création dans le cadre du financement « Accompagnement nouvelle équipe de recherche » pour un projet consacré au financement des associations. Ces projets de recherche financés permettent à l'unité d'engendrer des ressources propres d'un bon niveau compte tenu des effectifs de l'unité et de renforcer sa dynamique de recherche grâce au recrutement de postdoctorants.

Points faibles et risques liés au contexte

Le déséquilibre existant entre les axes quant à leur capacité à porter des projets de recherche à dimension nationale et européenne doit être un point de vigilance. L'importance que revêtent pour le CID les ressources propres engendrées par les financements sur projets impose à l'unité de conforter et développer les réponses à appels à projets dans les différentes thématiques portées par l'unité et à construire une dynamique collective de recherche.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences technologiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité dispose de 192 m² de locaux, dont trois salles communes, ce qui offre des conditions de travail très confortables aux enseignants-chercheurs et doctorants. L'unité veille à aménager et équiper ses locaux, à acheter des ouvrages afin de constituer une bibliothèque disciplinaire et à s'abonner à des bases documentaires numériques de qualité, autant d'actions essentielles aux besoins des membres du laboratoire.

Points faibles et risques liés au contexte

Les abonnements à des bases documentaires numériques de qualité représentent un coût important, qui plus est en constante augmentation. Des perspectives de mutualisation avec d'autres unités de recherche en droit ou au niveau de la Faculté ne sont pas envisagées.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

L'unité est très active et produit une recherche scientifique de qualité. Néanmoins, aucun projet fédérateur associant plusieurs des quatre axes définis ne vient transcender l'unité. La thématique générale de l'innovation apparaît ainsi artificielle. On note également une disparité entre les axes : l'axe 3 portant sur le numérique est quelque peu en retrait par rapport aux autres, et l'histoire du droit n'apparaît pas dans les axes. On peut encore relever le faible nombre de doctorants tout comme un intérêt moindre pour répondre à des appels à projets.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité présente une recherche, régulière, extrêmement riche et de grande qualité. Les enseignants-chercheurs de l'unité publient selon une méthodologie classique des sciences juridiques dans des revues à comité de lecture (Dalloz, LexisNexis, Lamy). Ce dynamisme est d'autant plus remarquable que les membres de l'unité occupent pour beaucoup des charges administratives et électives chronophages (notamment décanat, présidence et vice-présidence de l'université).

L'axe 1 « Contrat, responsabilités et mutation des pratiques contractuelles et des risques » est particulièrement dynamique avec des publications en parfaite cohérence avec la thématique générale du CID (par exemple, « Faut-il punir l'écocide ? Réflexion sur le droit pénal face à la délinquance en col-vert », par Charlotte Dubois, transmis dans le portfolio).

L'axe 2 « Groupements et développement des modes de financement des activités économiques et sociales » développe une recherche tout aussi riche investissant des champs pertinents par rapport aux objectifs du laboratoire (par exemple, l'ouvrage « Le financement dans tous ses états », sous la direction de Jean-François Hamelin, transmis dans le portfolio).

L'axe 3 « Numérique, données et intelligence artificielle » peut s'appuyer sur la « Chaire Smart city et gouvernance de la donnée », créée par Vincent Thomas et actuellement dirigée par Emmanuel Py et Lucie Watrin.

L'axe 4 « Justice, accès au droit et évolution des modes de gestion et de résolution des conflits » a encore su s'orienter vers les innovations du droit processuel dans plusieurs publications de belle qualité associant le monde socio-économique (par exemple, « Justice et communications » publié dans deux numéros successifs du Dalloz Avocats, à la suite d'un colloque co-organisé par Stéphanie Grayot-Dirx, et présidé par Christiane Féral-Schuhl, présidente du Conseil National du Barreau).

Points faibles et risques liés au contexte

La thématique de recherche, si elle permet d'englober l'ensemble des recherches individuelles, ne donne pas lieu à une véritable recherche collective. Ainsi, chaque axe développe sa propre stratégie de recherche, mais les passerelles ne sont guère envisagées.

On observe par ailleurs que la thématique de l'axe « Justice, accès au droit et évolution des modes de gestion et de résolution des conflits » est partagée avec l'une des équipes de l'unité Credespo (Université de Bourgogne Franche-Comté), si bien que l'on peut s'interroger sur la redondance des recherches entre ces deux unités d'une même composante, d'autant plus qu'aucune recherche commune n'est développée.

L'axe 3 « Numérique, données et intelligence artificielle » est pour la période évaluée en retrait.

Le nombre de doctorants est très faible, compte tenu notamment du nombre de professeurs et membres titulaires de la HDR. Par ailleurs, le départ de certains enseignants-chercheurs du laboratoire (Régis Vabres en 2020) vient fragiliser l'équilibre de l'axe 2 de l'unité et l'on ne sait s'il sera remplacé. De manière générale, la stratégie de recrutement d'enseignants-chercheurs n'est pas envisagée.

2/ La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité et répartie entre ses personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

Au regard de la création récente du CID, la production scientifique est remarquable : on note près d'une centaine d'articles et notes de jurisprudence, plus d'une trentaine d'ouvrages et chapitres d'ouvrages et une soixantaine de communications. Qui plus, cette production scientifique est, globalement, assez bien répartie entre les membres de l'unité.

Les publications sont diffusées dans des revues très bien référencées comme Dalloz (Revue Trimestrielle de droit civil ; Revue des sociétés ; Dalloz IP/IT), LexisNexis (Semaine juridique/JCP) ou encore Lextenso (Revue des contrats). Le CID peut encore s'enorgueillir de la publication d'ouvrages de belle renommée (par exemple, *Les pactes d'affaires*, Lextenso ; *Droit financier*, LGDJ/Précis Domat).

La production scientifique de l'unité est également marquée par des publications en droit public, réalisées sous l'égide de la chaire « Smart city et gouvernance de la donnée » et rattachées à l'axe 3 « Numérique, données et intelligence artificielle » (notamment : « les données personnelles » ; « objets connectés et protection des données personnelles » ; « Données publiques et protection des données personnelles »). Ces publications sont en parfaite adéquation avec la thématique de l'axe 3. Elles sont diffusées par des supports éditoriaux de qualité (LexisNexis, Lextenso, Dalloz) et des revues de tout premier plan : Actualité juridique droit administratif (AJDA), La semaine juridique administration et collectivités territoriales (JCP A), La revue « droit administratif » (Dr. Adm.), la Revue française d'administration publique (RFAP) ou encore la Revue du droit public (RDP).

Points faibles et risques liés au contexte

L'axe 3 relatif au numérique est, pour la période d'évaluation, en retrait. Certes adossé à une chaire et en pleine évolution, cet axe n'a jusqu'à présent pas donné lieu à de nombreuses publications scientifiques.

Les publications en droit public sont elles aussi restreintes.

Par ailleurs, les publications en histoire du droit se rattachent difficilement à l'un des quatre axes.

La participation des doctorants aux différents projets scientifiques est enfin assez limitée.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les enseignants-chercheurs de l'unité bénéficient de formations, proposées par l'université de Bourgogne, de sensibilisation aux principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Ils ont accès au logiciel « Compilatio ».

La production scientifique de l'unité respecte encore les principes de la science ouverte en partageant le plus largement et le plus rapidement possible les publications, sur HAL.

Points faibles et risques liés au contexte

Le CID n'a pas mis en place de ressources type carnets de laboratoires, procédures de *peer-reviewing* internes, procédures d'archivages des données afin d'obtenir des résultats irréprochables, pour garantir leur traçabilité et, le cas échéant, leur reproductibilité.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Au regard de sa jeunesse et de la période évaluée, les activités de l'unité s'inscrivent de façon satisfaisante dans la société. L'unité affiche quelques beaux partenariats, dont certains sont déjà reconduits. Des initiatives intéressantes ont été conduites pour accroître le rayonnement de ses travaux : conférence d'actualités, clinique du droit et de la médiation. Il conviendrait de les poursuivre et de diversifier les relations entre l'unité et la sphère non académique, de sorte que les quatre thèmes s'inscrivent dans la société de façon plus égale.

1/ L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non académiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

En dépit de son existence récente, l'unité bénéficie déjà de remarquables relations avec des entités publiques et privées, tant locales que nationales.

Dès sa création, elle a participé activement au développement d'une chaire industrielle « Smart city et gouvernance de la donnée », en collaboration avec une pluralité d'acteurs locaux et nationaux. Les membres de l'unité sont actifs dans le cadre de cette chaire : sa direction scientifique est assurée par deux membres de l'unité, et elle contribue particulièrement au développement de l'un des thèmes de recherche (« Numérique, données et intelligence artificielle »).

Par ailleurs, un autre partenariat conventionné original a été signé dans le cadre de « la Clinique du droit et de la médiation », avec le barreau de Dijon, le conseil départemental de l'accès au droit et le centre de médiation de Côte d'Or, que l'unité pilote dans le cadre du thème de recherche « Justice, accès au droit et évolution des modes de gestion et de résolution des conflits ».

Également, tant des relations avec des acteurs locaux que nationaux ont été nouées par l'unité à l'occasion d'appels à projets auxquels a su répondre l'unité : la région Bourgogne Franche-Comté a pu ainsi accorder des crédits de recherche (« Le financement des associations : la diversité du monde associatif à l'épreuve de la raréfaction des fonds publics »), tandis qu'un financement du Conseil constitutionnel a été obtenu (« 2010-2020 : dix ans de QPC »).

Certaines relations avec la sphère non académique se pérennisent, de différentes façons :

- la convention dont résulte la chaire industrielle a été reconduite pour deux ans (2021-2023) ;
- le procureur général près la Cour d'appel de Montpellier a été recruté comme professeur associé mi-temps.

D'autres se développent : des démarches ont été engagées récemment afin de signer des conventions industrielles de formation par la recherche.

Points faibles et risques liés au contexte

Si quelques partenariats forts existent déjà, ils sont par ailleurs en nombre limité et pour certains insuffisamment institutionnalisés.

2/ L'unité développe des produits à destination du monde socio-économique.

Points forts et possibilités liées au contexte

À l'évidence, la production scientifique personnelle des membres de l'unité s'adresse pleinement — par ses thèmes, par ses supports — aux milieux professionnels. Dans les publications — d'ouvrages (sur les pactes d'affaires, sur le financement des associations), d'actes de colloque (sur le thème « justice et communications ») — qu'ils dirigent, les membres de l'unité font au reste intervenir des praticiens, ce qui atteste le souci d'une production scientifique en prise avec les réalités du monde socio-économique. Par ailleurs, l'expertise de membres de l'unité est particulièrement sollicitée, ce qui souligne l'intérêt du monde socio-économique pour leurs travaux. Il faut noter à cet égard l'audition de plusieurs d'entre eux préalablement à l'adoption de certains textes, leur contribution à l'évaluation de réformes récentes ou encore la participation ou la direction de groupes de travail.

Du point de vue de l'unité, il est important de relever des initiatives de nature à renforcer les liens avec les praticiens : la mise en place d'une conférence d'actualité portant sur la loi dite Pacte, en janvier 2020, à destination d'avocats et de juristes d'entreprise dans le cadre de leur formation continue ; une conférence sur la réforme du droit des contrats spéciaux et une table ronde sur les acteurs de l'indemnisation du dommage corporel, avec la participation de praticiens.

Points faibles et risques liés au contexte

Un point faible structurel peut être relevé : peu de recherches collectives (colloques, ouvrages) incluant des professionnels sont organisées par l'unité elle-même, autour des quatre thèmes approfondis.

Un point faible plus conjoncturel peut être décelé : la conférence d'actualité engagée en 2020 à destination des praticiens n'a pas été une expérience renouvelée depuis la fin de la pandémie.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte

Dès sa création, l'unité a fait le choix d'ouvrir ses conférences au plus grand nombre, de sa conférence inaugurale à celles s'inscrivant dans le cycle de conférence « Doctrine et innovation à la faculté de droit de Dijon ».

Par ailleurs, outre l'existence d'un site internet actualisé, il est à relever la présence utile et active de l'unité sur les réseaux sociaux, qui est de nature à faire connaître les recherches conduites au-delà du cercle restreint des universitaires, voire des praticiens du droit.

Surtout, la création d'une « Clinique du droit et de la médiation » témoigne de l'ouverture de l'unité au monde non académique en ce qu'elle offre à tous, gratuitement, des conseils.

Points faibles et risques liés au contexte

Le manque d'une politique de vulgarisation à destination du grand public doit être souligné. S'il faut relever qu'un membre de l'unité a pu intervenir dans un média destiné au grand public, il faut aussi noter que l'unité participe peu à des activités permettant une mise en relation du monde universitaire et du grand public.

C - RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

L'unité doit être capable de maintenir ses actions en vue de compléter la dotation permanente qu'elle reçoit de l'université de ressources propres importantes, à la hauteur de ses ambitions. L'on peut ainsi recommander d'augmenter le temps de travail du personnel d'appui à la recherche, aujourd'hui à mi-temps, et qui à temps complet serait mieux à même d'aider l'unité à déposer des projets d'envergure nationale ou internationale afin d'obtenir de nouveaux financements et de développer une dynamique collective de recherche. Il peut également être recommandé à l'unité de poursuivre sa politique de recrutement afin de reprendre des actions qui ont cessé à l'occasion de la crise sanitaire (Clinique du droit et de la médiation).

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

L'unité doit veiller à développer de manière équilibrée sa dynamique de réponse à appels à projets dans les différents axes et à renforcer ses collaborations internationales, notamment par l'accueil de professeurs invités. Elle pourrait aussi renforcer ses liens avec la Maison des Sciences de l'Homme (aide au montage de projets, interdisciplinarité, etc.).

L'unité devrait également chercher à renforcer sa politique d'accueil de doctorants comme sa politique d'accompagnement (en les préparant davantage aux concours nationaux).

Elle doit enfin pérenniser son ouverture disciplinaire à l'histoire du droit et au droit public (par la création d'un emploi d'enseignant-chercheur titulaire pour cette dernière discipline).

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Le comité recommande au CID de développer une recherche plus fédératrice entre ces axes, à même d'accroître l'unité de l'entité et sa visibilité.

Le comité recommande au CID d'envisager d'éventuelles synergies avec d'autres laboratoires de droit de l'université de Bourgogne développant des recherches sur des thématiques similaires ou du moins très proches. Une réflexion devrait ainsi être engagée dans les années à venir sur la structuration des unités travaillant sur le droit.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Il est recommandé à l'unité de diversifier les partenariats avec la sphère non académique, afin d'augmenter les fonds propres de l'unité. De nouveaux partenariats pourraient permettre le financement des jeunes chercheurs rattachés à l'unité, car actuellement seules deux thèses sur sept sont financées.

L'unité devrait également développer l'organisation de recherches collectives portant sur les thèmes de l'unité, en y associant les praticiens, et reprendre les conférences d'actualité à destination des praticiens, susceptibles d'apporter des fonds propres à l'unité.

Elle devrait enfin développer les efforts de l'unité afin de faire connaître au plus grand nombre ses recherches en participant à des manifestations (« Nuit du droit », par exemple) ou à des médias (« The conversation », par exemple) permettant une mise en relation du monde universitaire et du grand public.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 18 janvier 2023 à 9h00

Fin : 18 janvier 2023 à 15h30

Entretiens réalisés en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

9h00-9h15 : Réunion à huis clos des membres du comité

9h15-9h30 : Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs

9h30-10h15 : Réunion plénière (tutelle, direction de l'unité, enseignants-chercheurs, doctorants, personnels d'appui à la recherche...)

10h15-11h00 : huis clos avec la direction de l'unité, les enseignants-chercheurs et les personnels d'appui à la recherche

11h00-11h30 : pause

11h30-11h45 : Entretien à huis clos avec les représentants des tutelles

11h45-12h45 : pause déjeuner

12h45-13h30 : huis clos avec les enseignants-chercheurs et les personnels d'appui à la recherche hors la présence de la direction de l'unité

13h30-14h00 : huis clos avec les doctorants et les postdoctorants de l'unité

14h00-14h30 : huis clos final avec la direction de l'unité

14h30-15h30 : huis clos final du comité

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le HCERES nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre la section 01 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Le Président

à

Monsieur Éric Saint Aman
HCERES
Directeur du Département d'évaluation
de la recherche
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Dossier suivi par :
Colette SCHMITT
Directrice du Pôle Recherche
colette.schmitt@u-bourgogne.fr

Dijon, le 1^{er} mars 2023

Objet : Evaluation HCERES DER-PUR230023031 - CID - Centre innovation et droit

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour l'envoi du rapport d'évaluation comportant un avis globalement très positif sur le Centre Innovation et Droit (CID).

Sa Directrice, Madame Stéphanie Grayot-Dirx, souligne la qualité de l'analyse et remercie les membres du comité de visite pour leurs propositions.

Je tiens enfin à réaffirmer le soutien de l'université de Bourgogne à cette unité de recherche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.



Vincent THOMAS
Président de l'université de Bourgogne





Dijon, le 20 février 2023

Objet : Observations générales - Rapport d'évaluation HCERES - CID EA 7531 – Centre Innovation et Droit

Madame, Monsieur,

Le CID prend bonne note de l'analyse très positive des activités du laboratoire pour la période expertisée, ainsi que des suggestions d'amélioration évoquées.

L'ensemble du laboratoire remercie la présidente et les membres du comité d'évaluation, ainsi que le conseiller scientifique HCERES en charge de cette évaluation, pour la rédaction et la transmission du rapport concernant notre unité de recherche.

UNIVERSITE DE BOURGOGNE
UFR Droit et Sciences Economique et Politique
Centre Innovation et Droit
4 Boulevard Gabriel - BP 17270
21072 DIJON Cedex

Pour le CID,

Madame Grayot-Dirx

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Grayot', with a long horizontal flourish extending to the left.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

